

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION À TIR D'ANIMAUX CLASSÉS NUISIBLES :  
RENARD, CORNEILLE NOIRE, PIE BAVARDE, ÉTOURNEAU SANSONNET ET PIGEON RAMIER**

**DEMANDEUR** (cochez la case et remplissez le cadre correspondant à votre cas)

Propriétaire     Possesseur     Fermier  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 Mail : ..... Tél. port. : ..... Tél. fixe : .....

Délégué du propriétaire, possesseur ou fermier  
 Particulier     ACCA ou Société de chasse de ..... (représentée par son président)  
 Nom / Prénom : ..... Téléphone et/ou mail : .....  
 Adresse : ..... Code Postal : ..... Commune : .....

**TERRITOIRE CONCERNE** (cochez la case correspondant à votre cas et fournir les pièces justificatives demandées)

**Pour les ACCA ou les sociétés de chasse :**

- Les territoires dans la commune de ..... pour lesquels le propriétaire, le possesseur ou le fermier a délégué par écrit le droit de destruction de nuisibles à l'ACCA ou la société de chasse demandeuse.

**Pour les particuliers :**

- Les parcelles dans la(les) commune(s) de: .....  
 aux lieux-dits : .....  
 Pour lesquelles vous trouverez joints copie d'un titre de propriété, d'un relevé cadastral ou d'un relevé MSA pour toutes les parcelles sur lesquelles portent la demande. Pour les demandes concernant la palombe, le relevé MSA est obligatoire. Si la demande est formulée par les personnes ayant reçu délégation, celle-ci doit être accompagnée des délégations écrites établies par chaque propriétaire, possesseur ou fermier.

**Sollicite l'autorisation de détruire à tir dans les conditions suivantes :**

	21 février au 31 mars	1 <sup>er</sup> mars au 31 mars	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin	11 juin au 31 juillet	1 <sup>er</sup> août à ouverture générale	Type de culture ou d'élevage à protéger (rayer la mention inutile)
Renard		<input type="checkbox"/>				Situation géographique de l'élevage : .....
Corneille noire		<b>Pas d'autorisation nécessaire</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Non autorisé</b>	- semis - céréales/grandes cultures - cultures fruitières ou légumières - élevage avicole - autres à préciser : .....
Pie bavarde		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Non autorisé</b>	- cultures maraichères - vergers - autres à préciser : .....
Étourneau sansonnet		<b>Pas d'autorisation nécessaire</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- cultures maraichères - verger - vignes - bâches d'ensilage - autres à préciser : .....
Pigeon ramier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Non autorisé</b>	- semis - céréales - oléo-protéagineux - autres à préciser : .....

A  
Signature , le

<p><b>Avis de la Fédération départementale des chasseurs</b> (date, signature, timbre)</p>	<p><b>Cadre réservé à l'administration :</b> <b>DECISION</b></p> <p>Autorisation accordée le :                  Numéro d'enregistrement :                  Pour Mme le Préfet, par subdélégation,                  La responsable du service Environnement :                   Johanne Perthuisot</p>
--	---

**Cet imprimé doit parvenir à la Fédération départementale des chasseurs,  
au minimum deux semaines avant la date souhaitée de prise d'effet de l'autorisation.**